

RESSOURCES HUMAINES

Création des emplois pour accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2026

1 DOCUMENT - Publié le 22 janvier 2026

CIAS
Conseil d'Administration
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Assemblée du conseil de Grand Lac, 1003 boulevard Lévis, 71150 Alençon

Présente (P) Absent (A) Faussement absente (FA)

NOM ET PRÉNOM	P	A	FA
1. Marie-Claire BOURGEOIS	X		
2. Brigitte MARLET	X		
3. Hervé BOUILLON, SECRÉTAIRE	X		
4. Sébastien BELANGER	X		
5. Sébastien BELANGER	X		
6. Nathalie CALLEGARI	X		
7. Anne-Claire CHAMOISEAU	X		
8. Hélène COIN	X		
9. Hélène COIN	X		
10. Corinne DELILLENCOURT	X		
11. Hélène FERNAUD	X		
12. Daniel GUILLEMIN	X		
13. Isabelle JAMAIN	X		
14. Sophie JAMAIN	X		
15. Pascale JULIETTE	X		
16. André LALANDE	X		
17. André LALANDE	X		
18. André LALANDE	X		
19. André LALANDE	X		
20. André LALANDE	X		
21. André LALANDE	X		
22. André LALANDE	X		
23. André LALANDE	X		
24. André LALANDE	X		
25. Guy WARFEP	X		

Autres personnes assises (A)
Alain AGUADO
Muriel ARMAND-JEANNEAU
Gérard PERROTIN
Anne PICHOT

L'ensemble n'est pas visé aux dispositions de la loi 78.89
Il a donc le droit d'accès, pour identifier à quel membre(s) cette communication touche, de faire une demande de copie de ce document à l'ensemble des personnes visées par les articles 3 et 4 de la loi 78.89.
Le document est émis le 22 janvier 2026, en réunion exceptionnelle tenue le jour de la présente délibération, avec leurs signatures.

à Alençon, le 22 janvier 2026.
Assemblée,
Brigitte MARLET

Le Secrétaire du Conseil
Brigitte MARLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours préliminaire auprès du Conseil d'Etat dans les deux mois à compter de la publication (dans l'ordre du jour ou de son supplément) ou de son adoption (dans le délai de deux mois à compter de la publication (dans l'ordre du jour ou de son supplément) ou de son adoption). Le Recours administratif devant le Conseil peut être fait sur le vif de l'appelation "Recours contre l'assemblée" sur le site www.grand-lac.fr.



2026-01-22_DELIB7.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 3,5 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.